



# L'exhortation tant attendue du pape

**FAMILLES** • Dans un texte de 260 pages, «La Joie de l'amour», François réaffirme la doctrine de l'Eglise en matière familiale, mais plaidant pour une forme de souplesse. Ce texte fait suite aux deux derniers synodes sur la famille.



Le thème de la famille est important pour François. KEYSTONE

Le pape François a souhaité vendredi que l'Eglise catholique fasse preuve de compréhension et de compassion à l'égard des couples divorcés et remariés. Les situations doivent être appréciées au «cas par cas» en vue d'une réintégration dans la communauté des fidèles.

Dans son exhortation apostolique intitulée «Amoris Laetitia» (La Joie de l'amour), François réaffirme la doctrine de l'Eglise en matière familiale, mais plaidant pour une forme de souplesse, il rappelle que «personne ne peut être condamné définitivement, parce que ce n'est pas la logique des Evangiles».

«Je ne parle pas seulement ici des divorcés et des remariés mais de tous, quelle que soit la situation dans laquelle ils se trouvent», écrit François. Dans ce long texte de 260 pages qui fait suite à deux synodes sur la famille en 2014 et 2015, le souverain pontife cite le militant des droits civiques Martin Luther King, le poète argentin Jorge Luis Borges ou encore le film danois de Gabriel Axel, «Le Festin de Babette», à l'appui de son plaidoyer de tolérance.

Cette exhortation était attendue par les catholiques divorcés et remariés civilement car elle pourrait ouvrir la voie à leur pleine réintégration dans l'Eglise. La doctrine actuelle veut que les fidèles divorcés ne puissent recevoir la communion s'ils n'ont pas renoncé à toute relation sexuelle avec leur nouveau partenaire, échappant ainsi au péché d'adultère.

## La clé est là

Dans son exhortation, le pape semble reprendre à son compte la proposition progressiste d'un «forum interne» dans lequel un fidèle divorcé et remarié et un prêtre ou un évêque examineraient ensemble, en privé et au cas par cas, comment peut être accomplie la réintégration dans l'Eglise et rétablie la communion. Le Saint-Père exclut «de fournir un nouvel ensemble de règles générales applicables à tous les cas», mais prône «un discernement responsable, personnel et pastoral des cas particuliers».

François n'autorise pas explicitement la réintégration des divorcés remariés mais, comme le

note le Père James Bretzke, professeur de théologie morale au Boston College, il est raisonnable de conclure «qu'il dit que c'est une possibilité». «S'il n'ouvre pas la porte, au moins il vous indique que la clé se trouve sous le paillason».

## Non au mariage gay

La question de la place des homosexuels au sein de l'Eglise, qui avait été soulevée énergiquement par quelques évêques occidentaux, s'est en revanche heurtée à un tir de barrage des prélats du Sud. L'exhortation apostolique reste timorée à cet égard: l'exigence du «respect» à l'égard des gays est rappelée, mais les parents sont pris en pitié et un accent très fort est mis sur la conviction qu'une union gay ne peut absolument pas être considérée comme un mariage.

A contrario, le pape valorise dans «Amoris Laetitia» les mariages civils, mais aussi les unions libres que vivent de nombreux jeunes, «signes d'amour», «quand l'union atteint une stabilité consistante». Il veut accompagner ces couples vers le sacrement du mariage. ATS

## Rien de nouveau pour les lesbiennes

Les lesbiennes de Suisse ne sont pas satisfaites, et elles l'ont fait savoir hier au travers d'un communiqué: «Que fallait-il attendre d'un synode sur la famille au sein d'une institution dont le pouvoir reste accroché aux chasubles de quelques messieurs vieillissants? Un seul petit chapitre consacré aux personnes homosexuelles, et la vie continue, rien de nouveau sous les dorures du Vatican.»

Secrétaire générale de l'Organisation suisse des lesbiennes LOS, Barbara Lanthemann précise à «La Liberté»: «Nous nous y attendions un peu... Il faut déjà voir ce pauvre pape pris en tenailles entre ces franges conservatrices et modernistes. Que pouvait-il faire? Mais nous avons quand même un espoir. Au final, rien n'a bougé au niveau des personnes homosexuelles, si ce n'est un discours plus aimable qu'il y a 20 ans.»

Dans son communiqué, l'organisation souligne qu'au cours des débats sur la dignité et la mission de la famille, les Pères synodaux ont fait

remarquer qu'en ce qui concerne le «projet d'assimiler au mariage les unions entre personnes homosexuelles, il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille». Pour LOS, il apparaît dès lors évident que si pour l'Eglise catholique, le dessein de Dieu sur le mariage et la famille n'est autre que la procréation au sein de cette famille même, le mariage des personnes homosexuelles ne peut en aucun cas être approuvé par les autorités religieuses catholiques.

«Le plus étonnant au fond, c'est la naïveté des personnes et des associations homosexuelles qui croyaient encore il y a peu que cette institution pouvait évoluer vers une autre voie, admettant que le mariage et la famille pouvaient servir d'autres desseins, ne serait-ce que le bonheur, l'équilibre et le partage entre deux personnes respectueuses et désireuses de s'engager durablement l'une pour l'autre.» KP

## La pastorale des petits pas

L'évêque de Sion, Mgr Jean-Marie Lovey, réagit pour cath.ch à la publication de l'exhortation apostolique «Amoris Laetitia». Le délégué de la Conférence des évêques suisses au synode sur la famille en octobre 2015 y retrouve largement le ton et le contenu des débats romains. «Ce qui est assez neuf et formidable dans cette exhortation est cette absence de jugement, ce discernement patient et cette pastorale des petits pas», explique-t-il.

Le pape, en insistant sur une approche pastorale des situations personnelles, veut favoriser l'intégration. Il entrouvre la porte de l'accès aux sacrements pour les divorcés remariés.

Mgr Jean-Marie Lovey: Pour certains, l'accès à la communion des divorcés remariés serait le sommet de l'intégration. Mais le texte, à mes yeux, nous invite surtout à réfléchir sur ce qui fait que l'on est membre d'un corps, sur ce qu'est l'ecclésiologie, sur notre participation et notre responsabilité. Le pape cite quelques éléments comme la catéchèse, la liturgie, mais il y a aussi beaucoup d'autres choses dans la diaconie par exemple. J'ai parfois l'impression

que l'on reste bloqué devant la porte fermée de la communion sacramentelle, alors qu'il y a tant d'autres portes pour participer à la vie de l'Eglise. Il ne faut pas se focaliser sur l'eucharistie, la liturgie de la parole est ainsi aussi une forme de participation.

L'exhortation ne fait aucune nouvelle ouverture envers les personnes homosexuelles. Beaucoup continueront à se sentir mises à l'écart.

A mon sens ne pas reconnaître aux unions homosexuelles le statut de mariage ne signifie pas une exclusion. C'est d'abord et avant tout défendre le mariage chrétien qui se réalise dans l'union exclusive, libre et définitive d'un homme et d'une femme, à l'image de l'union entre le Christ et l'Eglise. L'exhortation admet que d'autres formes d'unions peuvent aussi dire quelque chose de l'amour humain, mais cela ne correspond pas à l'idéal chrétien. Ceci dit, je pense que nous devons nous efforcer de trouver une place dans le corps ecclésial pour les personnes qui ont des tendances ou une orientation homosexuelles.

CATH.CH

## LE TEXTE EN QUELQUES MOTS

**Au fil des pages**, le pape propose ses propres réflexions sur les bouleversements de notre époque. Extraits.

**ADOPTION** «Il est important d'insister pour que la législation puisse faciliter les procédures d'adoption, surtout dans les cas d'enfants non désirés, en vue de prévenir l'avortement ou l'abandon.»

**AUTOCRITIQUE** «Nous devons (...) reconnaître que, parfois, notre manière de présenter les convictions chrétiennes, et la manière de traiter les personnes ont contribué à provoquer ce dont nous nous plaignons aujourd'hui. (...) Il nous faut une salutaire réaction d'autocritique.»

**AVORTEMENT** «Si la famille est le sanctuaire de la vie, le lieu où la vie est engendrée et protégée, le fait qu'elle devienne le lieu où la vie est niée et détruite constitue une contradiction déchirante.»

**CONTRACEPTION** «L'encyclique «Humanae vitae» et l'exhortation apostolique «Familiaris consortio» doivent être redécouvertes (...). Le recours aux méthodes fondées sur les rythmes naturels de la fécondité devra être encouragé.»

**DIVORCÉS** «Un discernement particulier est indispensable pour accompagner les personnes séparées, divorcées ou abandonnées. (...) La communauté locale et les pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude.»

**DIVORCÉS REMARIÉS** «Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Eglise, qu'elles ne sont pas excommuniées.»

**DISCERNEMENT PASTORAL** «Les divorcés engagés dans une nouvelle union (...) peuvent se retrouver dans des situations très différentes, qui ne doivent pas être cataloguées (...) dans des affirmations trop rigides sans laisser de place à un discernement personnel et pastoral approprié.»

**ÉDUCATION SEXUELLE** «Il est difficile de penser l'éducation sexuelle, à une époque où la sexualité tend à se banaliser. Elle ne peut être comprise que dans le cadre d'une éducation à l'amour.»

**HOMOSEXUELS** «Chaque personne, indépendamment de sa tendance sexuelle, doit être respectée dans sa dignité et accueillie avec respect (...). Il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies (...) entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille.»

**PÉCHÉ MORTEL** «L'Eglise a une solide réflexion sur les conditionnements et les circonstances atténuantes. (...) Il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite «irrégulière» vivent dans une situation de péché mortel.»

**PRÊTRES MARIÉS** «Il manque souvent aux ministres ordonnés la formation adéquate pour traiter les problèmes complexes actuels de la famille. De même l'expérience de la vaste tradition orientale des prêtres mariés pourrait être utile.» CATH.CH



«Amoris Laetitia» (La Joie de l'amour) est un texte de 260 pages. KEYSTONE